



La CFE-CGC signe les accords

Après consultation de ses Conseils Syndicaux, la CFE-CGC a décidé de signer les accords de politique salariale Groupe et Airbus Atlantic.



Airbus Atlantic

Pour rappel, **la dernière proposition de la Direction :**

Budget politique salariale juillet 2025 - juin 2026		AG au 01/07/2025	AI au 01/07/2025	Budget spécifique**
Non Cadres Classes 3 à 10	2,7%	1,0% • niveau 0,8% • talon 30€ (équiv. 0,2%)	1,5% * AI mini 45€	0,2%
Cadres Classes 11 à 15		-	2,3% * dont 0,1% pour abondement des AI pour les 50 ans et + AI mini 120€	0,4%
Cadres Classe 16		-	2,3% * dont 0,1% pour abondement des AI pour les 50 ans et + AI mini 140€	0,4%

*Avec un taux de distribution aux salariés de plus de 50 ans équivalent à celui de l'ensemble de la population.

** Budget spécifique "gestion des carrières" : mise au SMH en cas de promotion vers un emploi de classe supérieure, utilisation également possible pour mise au SMH en cas de mobilité vers un emploi de même classification ou pour des cas spécifiques (attractivité, rétention...).

Le niveau global de 2,7% s'inscrit dans un contexte d'inflation plus faible que l'an passé. **Alignée sur celle de l'UES Airbus Avions, la politique salariale d'Airbus Atlantic 2025-2026 se situe parmi les plus hautes de la filière aéronautique.**

Lors de la négociation, **la CFE-CGC a été entendue** :

- **une revalorisation du niveau** (+0,9% depuis la 1^{ère} réunion),
- **des dates d'application avancées au 1er juillet 2025**,
- un niveau global **identique pour toutes les catégories de salariés**, et **aligné avec l'UES Airbus Avions**,
- **des mesures en faveur des seniors** (50 ans et +) : **taux de distribution AI identiques à l'ensemble des salariés** et **abondement des AI cadres** via un budget dédié,
- **des budgets spécifiques** pour la gestion des carrières (dont **le financement des promotions d'ici juin 2026**).
- Un **entretien systématique** avec le responsable hiérarchique et le HRBP **pour les salariés n'ayant pas eu d'AI en 2024 et 2025**.

Attachée à la reconnaissance des techniciens et chefs d'équipe, la CFE-CGC regrette que la Direction n'ait pas répondu favorablement à notre demande d'AI mini différenciée pour ces salariés.

La CFE-CGC a signé cet accord Airbus Atlantic, qui permet de reconnaître l'engagement des salariés.

La CFE-CGC a également signé l'accord de politique salariale au niveau du Groupe Airbus : **revalorisation du point d'ancienneté (+1,35%)** et de la grille des SMH au 1er janvier 2026.

Il y a tant de choses
qui nous réunissent

